

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2020

Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire COVID 19, les conseillers sont autorisés à assister au conseil en présentiel ou en vision conférence ; dans le dernier cas, ils doivent donner pouvoir à un élu présent pour acter un vote.

**Présents** : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Isabelle BOETSCH, Roselyne LACOUTURE, Joël LAFRECHOUX, Patrice COURTAUD adjoints, Bernard DAVID, Sylvie DENIS, Cécile CERISIER, Sarah COLLOBER, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Dominique GUYONNET,, Françoise PERIDY, Renaud ROBERT, Thierry INGRAND, Sophie VERGNAUD.

**Présents en visioconférence** :

**Absente excusée avec pouvoir** : Françoise PERIDY

**Procurations** : Pascal THIBAUT à Joël LAFRECHOUX ; Maud CERISIER à Isabelle BOETSCH, Sophie LESIRE-ROUILLON à François BOCK, Sylvie DENIS à Sophie VERGNAUD.

**Le secrétariat est assuré par** : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages : 19

### **1 – Approbation des comptes rendus**

Les comptes rendus des réunions du conseil municipal des 14/05/2020 et 23/05/2020 transmis à la lecture de tous les conseillers sont soumis au vote.

Pour rappel, ces conseils réunissaient les conseillers de l'ancienne équipe municipale.

Vote :18 pour 1 abstention

### **2 – Election des délégués pour les élections sénatoriales**

La Préfecture de la Vienne nous informe que l'élection sénatoriale partielle aura lieu le dimanche 27 Septembre 2020 à la préfecture de Poitiers.

Le Maire de Gençay, en raison de son mandat de Conseiller Départemental, est à ce titre déjà Grand Electeur. Il ne se présentera pas comme délégué (titulaire ou suppléant) pour la commune de Gençay.

Il convient de désigner 5 titulaires et 3 suppléants pour représenter la commune de Gençay.

Une liste est déposée :

#### **Liste GENCAY DEMAIN** :

Titulaires : Joël LAFRECHOUX, Sophie VERGNAUD, Patrice COURTAUD, Sylvie DENIS, Pascal THIBAUT.

Suppléants : Sarah COLLOBER, Bernard DAVID, Sophie LESIRE-ROUILLON.

Il est procédé au vote par bulletin secret

Nombre de bulletins 19 ; exprimés 19.

Liste GENCAY DEMAIN: 16 voix pour ; 3 bulletins blancs

M. le maire proclame les délégués élus :

Sont élus titulaires : Joël LAFRECHOUX, Sophie VERGNAUD, Patrice COURTAUD, Sylvie DENIS, Pascal THIBAULT.

Sont élus suppléants : Sarah COLLOBER, Bernard DAVID, Sophie LESIRE-ROUILLON.

### **3 – Désignation des délégués au SIVM Gençay-Saint Maurice La Clouère**

Monsieur le Maire explique que le syndicat intercommunal de Gençay et Saint Maurice La Clouère comporte actuellement 3 représentants de chaque commune qui ont été désignés lors de la mise en place du conseil municipal.

Lors de sa première réunion le 10 juin 2020, les membres du SIVM ont clairement acté la volonté de voir à terme nos deux communes fusionner. Pour permettre à plus de conseillers de s'investir dans les projets du syndicat, le SIVM a émis le souhait de porter le nombre de délégués de 3 à 6 membres titulaires et 1 suppléant par commune.

Les statuts du syndicat ont été modifiés et il convient de désigner les élus supplémentaires.

Sur proposition de François BOCK, les conseillers suivants sont proposés comme représentants de la commune de Gençay auprès du syndicat SIVM :

Titulaires : François BOCK, Isabelle BOETSCH, Joël LAFFRECHOUX, Maud CERISIER, Claude FERRON, Sophie VERGNAUD.

Suppléant : Patrice COURTAUD.

Vote :19 pour

Pour information les délégués élus au SIVM pour la commune de Saint Maurice La Clouère sont :

Titulaires : Laurent DORET maire, Sophie PEZIN LEFEBVRE, André BIBAUD, Roselyne TEXEDRE, Ghislaine MASSE, Chantal LESAGE GUERTON ;

Suppléante : Marie Christine DUPERRIER

### **4 – Désignation des délégués au syndicat mixte des Vallées du Clain Sud- Hors GEMAPI**

Monsieur le Maire expose que selon le Règlement du syndicat, chaque commune membre doit élire un titulaire et un suppléant.

En l'absence de candidature, François BOCK, maire de la commune propose d'assurer cette fonction de délégué avec Sophie VERGNAUD suppléante.

Il convient toutefois d'attendre la désignation des délégués du Civraisien en Poitou car les représentations ne sont pas cumulables.

La proposition sera donc examinée ultérieurement et il est demandé aux conseillers de réfléchir à une candidature.

## **5 – Tarifs de la cantine et garderie**

Le maire rappelle que la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de la Vienne impose une tarification modulée en fonction du quotient familial et que cette décision a été appliquée lors des votes du 23/05/2019 et 27/06/2019.

La commune de Gençay a fait le choix d'une tarification sur quatre tranches, avec un prix moyen de repas de 2,95€ pour un enfant et 3,50€ pour un adulte.

Le conseil avait par ailleurs souhaité l'harmonisation des tarifs avec la commune de St Maurice La Clouère en vue d'une fusion.

La commission des affaires scolaires s'est réunie et propose de ne pas appliquer d'augmentation et de maintenir les tarifs existants pour l'année 2020.

Vote :19 pour

La commission a également convenu de surveiller le cahier des charges de la cantine scolaire qui n'est pas toujours respecté, notamment en matière de denrées locales et de repas végétariens.

## **6 – Désignation des membres des commissions de contrôle des listes électorales (REU)**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la gestion de la liste électorale est gérée par l'INSEE à compter du 1er janvier 2019 et qu'il est nécessaire de créer une commission de contrôle composée de 5 personnes nommées parmi les élus de la liste majoritaire et de la liste minoritaire.

Il est proposé de renouveler les cinq délégués de la dernière mandature :

Renaud ROBERT - Roselyne LACOUTURE - Sophie VERGNAUD

Fabienne ROUSSEAU GILLES - Cécile CERISIER

Vote:19 pour

## **7 – Demande de subvention au Conseil Départemental**

François BOCK rappelle que le Conseil Départemental de la Vienne participe aux projets d'investissements des communes dans son programme Activ 3. L'enveloppe allouée à la commune de Gençay en fonction de ses caractéristiques (surface communale, km route, population, assiette fiscale) est de 44 600€.

Il est proposé de solliciter cette subvention pour financer les travaux du passage des écoles.

Vote :19 pour

Dans sa politique de relance de l'économie locale, par le soutien aux projets d'investissement des communes, le Conseil Départemental de la Vienne a voté une enveloppe complémentaire baptisée ACTIV Flash qui représente 50 % de l'enveloppe ACTIV 3 disponible immédiatement et utilisable par les communes qui porteraient un projet d'investissement avant le mois de novembre.

La commission sport propose de recourir à la subvention ACTIV Flash pour la création de la piste d'athlétisme du stade.

Le projet consiste à détruire les trois petits bâtiments qui jouxtent les vestiaires de football et de créer une piste autour du stade d'honneur.

Sont en même temps présentées au Conseil, les esquisses du projet de vestiaires du gymnase repris par la communauté de communes du Civraisien en Poitou . Les anciennes structures de saut ont d'ores et déjà été détruites en vue des prochains travaux.

La subvention afférente au projet de la commune est de 22 500€ ; il est demandé au conseil de bien vouloir valider la demande de subvention.

## **8 – Convention d'entretien du rucher communal**

La commune dispose d'un rucher communal implanté sur La Liardière, dont l'entretien est assuré par Monsieur Jacky AUDOUIN qui souhaite « passer la main ».

François BOCK propose la signature d'une convention entre la commune de Gençay et l'entreprise « Entre Terre et Miel » pour l'entretien de quatre essaims dans quatre ruches.

La convention portera sur l'entretien sanitaire des ruches et de leurs essaims, l'entretien des abords et deux actions éducatives de sensibilisation à l'attention des écoles.

L'implantation prévue sur le site de l'ancienne décharge de Gençay, dans la zone du Poirier Vert, permettra de disposer d'un indicateur sur la qualité de la biodiversité.

Le forfait de l'entretien est de 500 € par an.

Vote :19 pour

## **9 – Bien sans maître**

Une parcelle de terrain située Impasse Sainte Geneviève, cadastrée section AE 39 est selon le cadastre la propriété de madame COLLET Louis dont la seule indication de domiciliation connue est « Chaville 78 ».

Ce terrain de 199 m2 n'est pas entretenu, et semble abandonné; les riverains les plus anciens ne se rappellent pas avoir vu le terrain entretenu depuis plus de 40 ans. La commune a été saisie par les propriétaires voisins qui demandent l'intervention de la mairie.

En l'absence de tout contact avec le propriétaire présumé, la commune a décidé de lancer une procédure de « biens sans maître ».

Cette procédure, qui concerne les terrains ou immeubles n'ayant pas de propriétaire connu, pour lesquels la taxe foncière n'a pas été acquittée depuis au moins trois ans, permettra à la commune de Gençay d'appréhender le bien « sans maître, après enquête par le service des domaines.

La proposition d'autoriser le maire à lancer une procédure de bien sans maître est validée à l'unanimité.

Vote :19 pour

## **10 – Admission en non valeur**

L'admission en non valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables.

Elle ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur reviendrait à meilleure fortune.

Certains titres de recettes restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public :

Nature de la recette	Montant
Restauration scolaire	29,50
Restauration scolaire	20,65 + 2,95
Restauration scolaire	126,61

Il est proposé de valider l'admission en non valeur de la somme globale de 179,71€.

Vote :19 pour

Cette somme est une perte de recette pour la commune.

## **11 – Validation des propositions de la commission « Commerce – artisanat – foires - marchés »**

Début juin, la municipalité a entrepris la visite des commerces qui sont restés fermés en raison du confinement afin de faire un état des lieux.

Joël LAFRECHOUX a notamment synthétisé les réponses des commerçants à la question « comment redynamiser le centre bourg de Gençay ? ».

Deux thèmes ressortent majoritairement :

- la gestion de l'espace et du stationnement
- l'amélioration de la signalétique et la communication

Concernant la gestion du stationnement, il est préconisé d'installer une zone bleue sur la Place du Marché, et de supprimer la rack à vélo située devant chez Pascal Audin afin de créer une place supplémentaire pour les personnes en situation de handicap qui se rendent au salon de thé « chez Christies » et à la boulangerie; l'embellissement du passage entre Intermarché et la Place de la Mairie est également demandé.

L'amélioration de la communication pourrait être actée par un accompagnement sur le site internet de la commune (encart complémentaire) et le bulletin municipal ; il est également constaté que la signalétique routière de la commune n'a pas été renouvelée au fur et à mesure des fermetures ou ouvertures de commerces.

Le conseil municipal prend acte des observations et des nécessités de changement.

La commission « Commerce – artisanat – foires - marchés » est chargée de l'étude d'améliorations et en présentera les modalités lors d'une prochaine réunion.

## **12 – Soutien à l'opération « L'été au cinéma »**

Avec les restrictions sanitaires, la piscine municipale de Gençay-St Maurice restera fermée, et les animations « Sport pour tous » sont annulées cet été.

L'association du Cinéma de Gençay a lancé une opération « L'été au cinéma » qui consiste à offrir des séances gratuites à tous les jeunes de moins de 14 ans du 08/07 au 29/08.

Cette opération est soutenue par les collectivités., dont la commune de Gençay.

Toutefois, l'association a déjà présenté son projet au SIVM qui l'a adopté immédiatement en votant une aide.

Ce point ne sera donc pas abordé en matière de soutien financier, la commune abondant déjà par la mise à disposition des locaux, une subvention annuelle à l'association et sa part de 60 % l'aide complémentaire du SIVM.

Cette initiative à l'attention des jeunes est saluée par les conseillers.

## **13 - Questions diverses**

### **ANIMATIONS D'ETE**

La violoniste Karine KOCK se produira en concert, le dimanche 19 juillet 2020, sous les halles de la Place du Marché de Gençay.

Le Centre Culturel annonce le maintien de son festival annuel qui se déroulera les 14 et 15 Août 2020.

Le Café Cantine organise des animations/concerts tous les samedis soirs.

Le bibliobus passera le samedi 25 juillet 2020 à Gençay.

Le marché des producteurs se tiendra le vendredi 21 août 2020.

Lors de la cérémonie du 14 juillet 2020, en sus du dépôt de gerbe au monument aux morts, les bénévoles de la Réserve Civique seront mis à l'honneur ; un vin d'honneur offert par la municipalité clôturera ces festivités dans le jardin du Centre Culturel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 28

En raison de la période de congé, et sauf urgence, la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 27 Août 2020

Sophie VERGNAUD